



<b>COTISATION 2024 – 2025 (en euros)</b>			
(le montant comprend la cotisation de la Section, le droit d'adhésion ASM, l'assurance obligatoire et la licence FFG)			
<b>COURS</b>	<b>Heures</b>	<b>Mantes la Jolie</b>	<b>Autres Communes</b>
Parent / Enfant (18 mois- 3 ans)	40'	<b>180</b>	<b>185</b>
Baby Gym - Eveil Gym	45'	<b>222</b>	<b>227</b>
Loisirs	1 h	<b>234</b>	<b>239</b>
Multi Gym	1 h	<b>204</b>	<b>209</b>
Loisirs GAF (7-9 ans initiées) - Pré Poussines GAF	1 h 30	<b>258</b>	<b>263</b>
Ados - Loisirs GAF (9 ans et+ initiées) - Performance GAF	2 h	<b>273</b>	<b>278</b>
Compétition GAM Poussins	3 h 30	<b>333</b>	<b>338</b>
Compétition GAM - Performance GAF	4 h	<b>354</b>	<b>359</b>

Définition des abréviations : GAF (Gymnastique Artistique Féminine), GAM (Gymnastique Artistique Masculine).  
Réduction de 10 % à partir de 3 enfants inscrits et de 15% à partir de 4.

L'Association Sportive Mantaise demande à ses sections d'appliquer un droit d'adhésion annuel de 5 € pour les habitants de Mantas-la-Jolie et de 10 € pour les habitants des autres communes. Les cotisations mentionnées ci-dessus tiennent compte de ce droit d'adhésion.

En plus des modes de paiements habituels (chèque, CB) vous pouvez également payer avec :

- **Chèques Vacances et Coupons Sport ANCV**
- **Pass+ Hauts-de-Seine-Yvelines de 80€ destiné à tous les jeunes scolarisés âgés de 11 à 18 ans**
- **Pass Sport de 50€ destiné aux jeunes de 6 à 17 ans révolus (bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire)**
- **Aide Labaz de 100€ de la Région Ile-de-France destiné à tous les jeunes de 15 à 17 ans**

Dans ce cas fournir un **chèque de caution qui sera encaissé le 31/01/2025** si des Chèques Vacances, Coupons Sport, Pass+, Pass Sport ou aide Labaz sont manquants à la date limite fixée par le bureau.

- Vous pouvez également obtenir un remboursement des activités loisirs de la Caisse d'Allocations Familiales